

VILLE DE BOUILLON

**Séance du Conseil Communal, le 19 septembre 2024 à 20h00
salle du Conseil communal à Bouillon**

SEANCE PUBLIQUE

Présents : MM & Mmes Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,
Adam D., Dabe F., Rochet J., Maziers P., Nemery MJ., De Wachter S.,
Arnould P., Denis G., Dachy F., Conseillers communaux.

Pirlot S., Directeur général ff.,
Albert A., Président du CPAS,

Absents et excusés : Brouillon P., Tulpin A., Conseillers communaux.

Il est 20h00.

Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. Approuve le procès-verbal de la séance précédente
Ce point est approuvé par 11 oui, 3 non (Mmes De Wachter et Nemery, M. Denis) et 1 abstention (M. Dachy).
2. Octroi de titres-repas électroniques au personnel communal non enseignant
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Fabrique d'Eglise

3. Etablissement culturel de la Fabrique d'Eglise de Bouillon – Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024 : Approbation d'office suite à l'expiration de tutelle (point reporté du Conseil d'août 2024)
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).
4. Etablissement culturel de la Fabrique d'Eglise d'Ucimont – Compte de l'exercice 2023 : Approbation d'office suite à l'expiration de tutelle
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Conventions

5. Comité du cercle Saint-Jean Baptiste de Corbion / Ville de Bouillon – mise à disposition de la salle : Approbation de la reconduction de convention.
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Travaux

6. Mise en conformité des conditions de sécurité contre l'incendie de la salle Saint Jean-Baptiste à Corbion : Approbation des conditions et du mode de passation
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).
7. Travaux de réparation de la conduite d'adduction d'eau du réservoir de Noirefontaine : Approbation des conditions et du mode de passation
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).
8. Travaux de rénovation de la cour de l'école de Noirefontaine : Approbation des conditions et du mode de passation
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).
9. Travaux de rénovation du lavoir à Mogimont - Approbation avenant 2
Ce point est approuvé par 11 oui, 2 abstentions (Mmes Nemery et De Wachter) et 2 non (MM. Denis et Dachy).
Justification de l'abstention. Mme Nemery : « Nous sommes bien évidemment d'accord sur le fond et l'utilité de placer cette citerne mais pas sur la forme et nous suivons d'ailleurs l'avis de légalité du DF. En effet, il aurait fallu une nouvelle inscription dans une prochaine modification budgétaire ainsi qu'un nouveau marché public puisque la citerne n'était pas envisagée dans le marché initial de rénovation du lavoir ».

Environnement

10. Plantations de ligneux sur les VIREES communales et/ou les chemins, voiries communales – Convention d'engagement type entre la Ville de Bouillon et les agriculteurs
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Divers

M. Denis interpelle quant au « projet de procès-verbal de la séance de conseil communal de Bouillon du 29 août 2024 – Remarques. Ce projet de procès-verbal du 29 août 2024 ne peut être, en l'état proposé, à l'approbation des membres du conseil communal car il comporte des éléments qui ne respectent pas le CDLD. Premièrement, aux points 11 et 20, une personne est citée de façon très identifiable pendant la séance publique alors que cette indication n'est pas une donnée indispensable à l'instruction de ces deux points ; ce n'est pas un achat, une vente, une location, une indication cadastrale, (Voir article L1122-21 : identité d'une personne en séance publique). Deuxièmement, l'abstention de Mr Adam au point 9 ainsi que sa justification nous ont interpellés à plus d'un titre, au point de nous inciter à investiguer dans plus finement dans le CDLD. Et nous avons relevé des erreurs dans ce qui est dit (article L1124-42 et la circulaire du 14 juin 2016) :

- Ces vérifications de l'encaisse sont une seule prérogative du Collège, qui peut d'ailleurs déléguer une de ses membres et le charger de solliciter ce travail auprès du DF ; ces vérifications trimestrielles donnent lieu à la rédaction d'un rapport, signé par le DF et le membre délégué.
- Ces rapports sont à remettre à la tutelle (SPW finance) avec les comptes de l'année sur laquelle ils portent et non les budgets. Depuis au moins 2021, le SPW finances vous indique en remarques cette obligation (comptes 2020, 2021, 2022 et 2023) non rencontrée. Cette abstention serait-elle un mea culpa ?

Mr Adam s'abstient sur ce rapport alors qu'il approuve, au point 8, les comptes de fin de gestion qui portent sur une période se terminant le 2 juin 2024, période couvrant presque entièrement la période concernée au point 9. Ce point abordé lors du collège du 16 juillet 2024 ne fait apparaître aucune remarque de la part des membres du Collège.

Et, cerise sur le gâteau, ces rapports doivent être communiqués aux conseillers communaux en séance publique d'un conseil communal et non soumis au vote d'approbation de ces mêmes conseillers.

Nous demandons de disposer d'un procès-verbal corrigé lors de la prochaine séance de conseil communal :

- Plus d'identification d'une personne aux points 11 et 20*
- Plus de vote enregistré au point 9 et donc plus de justification d'une abstention ».*

M. Dachy s'inquiète quant aux démolitions dans le Centre-ville. Quand auront-elles lieu ? L'ancienne gare a-t-elle été vandalisée ? M. Adam dresse un rappel historique : achat d'un bâtiment à une valeur inférieure à celle du marché ; satisfaction de la Croix-Rouge ; transfert de la bibliothèque au presbytère, en attendant installation temporaire dans 1 local ; l'harmonie aux Sépulcrines et ensuite au Casino (niveau 1) ; maison des jeunes réinstaller le temps des chantiers ».
M. Dachy souhaite savoir si tous les bâtiments seront en travaux en même temps. M. Adam suppose que cela sera le cas. En attendant, nous avons fait au mieux pour reloger de manière temporaire avant installation définitive.

M. Denis signale être toujours en attente de nouvelles de la part du nouveau propriétaire de l'ancienne gare. M. Adam rappelle que si ledit propriétaire ne s'active, il perdra le bien, comme stipulé dans les clauses. M. Denis s'informe quant à la maison Prévot. M. Adam répond que l'espace n'est pas suffisant.

M. Dachy souhaite connaître la date de finalisation des travaux du presbytère. M. Houthoofdt estime celle-ci à juin 2025.

Mme Nemery s'étonne que le mur ne soit pas réparé à la Voie des Montagnards à Noirefontaine. M. Istace répond que des L ont été positionnés en attente de la réparation dudit mur.

M. Rochet souhaiterait qu'une réflexion soit entamée sur certains ralentisseurs dans les villages, qui sont contournés par les véhicules. M. Houthoofdt acquiesce quant à la nécessité de mener une telle réflexion.

Il est 20h40.

Monsieur le Président lève la séance.

Le Directeur général f.f.,
S. PIRLOT

Le Bourgmestre,
P. ADAM